



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

12/09/2024

Date d'affichage :

12/09/2024

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Envoyé en préfecture le 20/09/2024  
Reçu en préfecture le 20/09/2024  
Publié le 20/09/2024  
SLO  
ID: 021-210101718-20240919-20240918-DE

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux vingt-quatre, le 19 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure (quitte la séance à 20h04), CONSTANTIN Martine, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid (arrivé à 20h13), CAKIR Suayib GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER, Madame HUMBLOT Valérie donne procuration à GANEE Roger, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Monsieur POILLOT Jérémy,

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

\*\*\*\*\*

Objet de la délibération : N° 2024-036 - Actualisation du tableau des effectifs de la collectivité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la délibération n°2023-045 du 21 septembre 2023 modifiant le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant que le tableau des effectifs est un outil de gestion du personnel fonctionnaire, stagiaire et contractuel de droit public ;

Considérant que chaque collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif voté un tableau des effectifs de la collectivité ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service ;

Considérant qu'à ce jour, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant que les contrats aidés (CUI-CAE-PEC) et les contrats d'apprentissage ne font pas l'objet de création de poste et ne figurent pas dans le tableau des effectifs ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**Article 1** : D'approuver le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 19 septembre 2024 ;

**Article 2** : Précise que la délibération 2023-56 du 21 septembre 2023 est abrogée ;

**Article 3** : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades, ainsi créés, sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;

Filière administrative

Cadre d'emplois des Adjoints administratifs

Grade des Adjoints administratifs : 0 emploi

Poste	Délibération	Temps de travail	Vacant	Statut agent
Secrétaire d'accueil	2024-10 du 01 février 2024	-	Oui	-
<b>Grade des Adjoint administratifs 2<sup>ème</sup> classe : 1 emploi</b>				
Secrétaire d'accueil	2021-54 du 21 octobre 2021	Temps non complet 32/35eme	Non	Titulaire
<b>Grade des Adjoint administratifs 1<sup>ère</sup> classe : 0 emploi</b>				
Secrétaire d'accueil	2021-54 du 21 octobre 2021	-	Oui	-
<b>Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux</b>				
<b>Grade des Rédacteurs : 1 emploi</b>				
Secrétaire général(e)	2021-54 du 21 octobre 2021	Complet	Non	Titulaire
<b>Grade des Rédacteurs Principaux 2<sup>ème</sup> classe 0 emploi</b>				
Secrétaire général(e)	2021-54 du 21 octobre 2021	Complet	Oui	-
<b>Grade des Rédacteurs Principaux 1<sup>er</sup> classe 0 emploi</b>				
Secrétaire général(e)	2021-54 du 21 octobre 2021	Complet	Oui	-
<b>Grade des Attachés 0 emploi</b>				
Secrétaire général(e)	2021-54 du 21 octobre 2021	Complet	Oui	-
<b>Filière sécurité</b>				
<b>Cadre d'emplois Agents de Police Municipal</b>				
<b>Grade des brigadiers chefs principaux : 0 emploi</b>				
Policier municipal	2021-54 du 21 octobre 2021	-	Oui	-
<b>Grade des brigadiers : 1 emploi</b>				
Policier municipal	2021-54 du 21 octobre 2021	13/35ème	Non	Titulaire
<b>Filière Technique</b>				
<b>Cadre d'emplois des Adjoint techniques</b>				
<b>Grade des Adjoint techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe : 0 emploi</b>				
Agent technique	2021-54 du 21 octobre 2021	Complet	Oui	-
<b>Grade des Adjoint techniques : 2 emplois</b>				
Agent technique	2022-31 du 23 Juin 2022	-	Oui	-
Agent technique	2022-32 du 23 Juin 2022	Complet	Non	Stagiaire
Agent technique	2023-37 du 20 juillet 2023	-	Oui	-
Agent d'entretien des locaux	2023-38 du 20 juillet 2023	Temps non complet 15/35eme	Non	Non-Titulaire
Agent d'entretien des locaux	2023-21 du 2 mars 2023	Temps non complet 15/35eme	Oui	-
Agent d'entretien des locaux	2023-21 du 2 mars 2023	Temps non complet 15/35eme	Non	Non-Titulaire
<b>Cadre d'emplois des Adjoint techniques territoriaux des établissements d'enseignement</b>				
<b>Grade des Adjoint techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe : 2 emplois</b>				
ATSEM	2021-54 du 21 octobre 2021	Complet	Non	Titulaire

ATSEM	2021-54 du 21 octobre 2021	Complet	<b>Oui</b>	-
ATSEM	2022-33 du 23 Juin 2022	Temps Non complet - 26/35è	<b>Non</b>	<b>Non-Titulaire</b>

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>1</b> <b>Marie-Laure CARTIER</b> <b>(quitte la séance à 20h04)</b>

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**  
**Le Maire**



**Valérie HOSTALIER**